Motion du 18 janvier 2006 de la commission des travaux: «Pour que les places de jeux soient équipées de jeux pour enfants handicapés».

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 8 mai 2007, dans le rapport M-586 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'étudier l'opportunité de prévoir des installations pour les enfants handicapés dans quelques aménagements de places de jeux;

– de faciliter l'accès aux terrains de jeux en général.